

Anne Lacquette a lutté contre la discrimination tout au long de sa vie



Plus tôt cette année, M^{me} Anne Lacquette a été nommée au Conseil des commissaires de la Commission des droits de la personne du Manitoba. M^{me} Lacquette vient de Mallard (Manitoba) et est très active au sein de sa communauté.

Elle pense que nous devrions tous être traités de la même façon, qui

que nous soyons. Selon elle, les droits de la personne permettent de veiller à ce que nous soyons tous traités avec le respect que nous méritons.

M^{me} Lacquette dit aussi qu'en tant qu'Autochtone, elle a fait l'objet de discrimination tout au long de sa vie. « La discrimination peut venir de personnes qui ne me connaissent même pas, mais qui fondent leurs préjugés sur la couleur de ma peau. »

Anne Lacquette se réjouit à la perspective d'être commissaire des droits de la personne au Manitoba. Même si la discrimination dont elle a été victime était basée sur son ascendance, il est important, souligne-t-elle, de protéger les gens contre la discrimination sous toutes ses nombreuses formes.

« La discrimination, quel que soit son fondement, peut détruire l'estime de soi et la dignité de la personne qui en est victime. Chacun a besoin d'être protégé et doit avoir la possibilité de s'épanouir et de contribuer à la société canadienne. »

Mallard, la communauté manitobaine d'Anne Lacquette, est située au sud-est du lac Waterhen, à environ 334 km au nord-ouest de Winnipeg. La réserve de la Première nation de Waterhen (aussi appelée Skownan), qui est la collectivité voisine la plus proche, se trouve de l'autre côté de la baie. Mallard compte 150 habitants, résidant dans 35 maisons.

Les droits en question Le président, M. Jerry Woods, exprime ses remerciements et fait ses adieux

Depuis 2001, j'ai été continuellement impressionné, à titre de président et de vice-président, par la résilience, la détermination et l'élégance dont font preuve les personnes qui luttent contre la discrimination. Ces personnes sont, entre autres, des plaignants, des défenseurs, des employeurs, des étudiants et des enseignants. La plupart de ces personnes sont des héros méconnus. Je les remercie pour leur travail discret accompli en faveur des droits de la personne et de la lutte contre la discrimination.

Tout au long de ces années, j'ai été à l'écoute de la population manitobaine. J'ai entendu des Autochtones et des nouveaux arrivants qui voulaient avoir de meilleures relations avec le Service de police de Winnipeg. Après cinq ans de discussions avec des chefs de police, des dirigeants communautaires et des jeunes, j'ai appris que la situation s'était améliorée, ce qui me donne de l'espoir pour l'avenir. Je me suis entretenu avec des personnes handicapées, et j'espère que la Commission les a aidées dans leur lutte pour l'égalité des chances. J'ai parlé avec des femmes de la persistance du harcèlement sexuel au travail et je n'arrive pas à comprendre pourquoi cela continue.

En effet, certaines questions du passé comme le harcèlement nous hantent toujours et de nouvelles questions comme la santé mentale constitueront des défis, cela ne fait aucun doute. Cela ne doit pas nous empêcher de célébrer les accomplissements réalisés dans le domaine des droits de la personne et d'y puiser de la force pour mener les batailles de demain.

Je n'oublierai jamais les victoires remportées. Par exemple, le 9 décembre 2004, Chris Vogel et Richard North ont reçu le Prix manitobain du dévouement à la cause des droits de la personne en reconnaissance de leurs réalisations liées aux droits à l'égalité, cause pour laquelle ils ont longtemps lutté, et de leur contribution à l'élimination de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Le même jour, la Cour suprême du Canada a ouvert la voie en autorisant les couples homosexuels à se marier civilement.

Je me rappellerai la détermination des jumelles Pasternak, qui se sont battues pour que toutes les filles

Suite à la page 2

Une défenseure des droits de la personne choisie comme ambassadrice du festival

La défenseure des droits de la personne, Mme Diane Dwarka, fera partie des quatre ambassadeurs généraux du festival Folklorama de 2014. Mme Dwarka est l'ancienne présidente de Community Legal Education Association et a été membre du comité directeur de la Coalition for Human Equality durant de nombreuses années. Elle se joint à Precious Quejada, Ankit Bahal et Nish Verma, qui ont tous accepté un des postes les plus prestigieux auxquels un bénévole peut aspirer durant ce festival.



Cette année, 184 personnes ont présenté leur candidature pour les quatre postes suivants : ambassadrice adulte, ambassadeur adulte, jeune ambassadrice et jeune ambassadeur. Le processus de sélection est rigoureux. Pendant la première phase, on pose des questions aux candidats afin d'évaluer leurs connaissances sur le festival Folklorama, sur leur propre culture et sur la culture en général. Les personnes qui obtiennent les meilleurs résultats (sur un total de 70) deviennent demi-finalistes. Ils étaient au nombre de 12 cette année.

Les personnes ayant assisté à la cérémonie de remise du Prix manitobain du dévouement à la cause des droits de la personne connaissent déjà Mme Dwarka. Durant de nombreuses années, elle a participé au déjeuner de remise de prix et a souvent exprimé les remerciements pour le repas.

Diane Dwarka a indiqué qu'elle était très heureuse et honorée d'avoir été choisie dans la catégorie ambassadrice adulte. Elle se réjouit à l'idée de participer à divers événements culturels durant l'année.

Les ambassadeurs généraux de l'année dernière étaient : Julie Desrochers, Thyaharajan Visweswaran, Liezel Jacinto et Godfrey Tamayo.

L'exigence liée à l'expérience canadienne jugée discriminatoire

La Commission ontarienne des droits de la personne a élaboré une nouvelle politique concernant la suppression de l'expérience canadienne comme une exigence d'emploi.

La Commission a conclu que bon nombre de nouveaux arrivants acceptent du travail non rémunéré, comme du bénévolat ou des stages, ou des emplois « de survie » nécessitant peu de qualifications afin de répondre à l'exigence d'expérience de travail canadienne. Ces nouveaux arrivants font aussi face à des obstacles lorsqu'ils essaient d'obtenir une accréditation professionnelle, car certains organismes de réglementation n'acceptent pas de nouveaux membres qui n'ont pas d'expérience professionnelle au Canada. Par conséquent, les nouveaux arrivants finissent par accepter des emplois qui ne correspondent pas à leur niveau d'études, à leurs compétences et à leur expérience de travail.

La nouvelle politique présente la position de la Commission ontarienne qui est la suivante : une exigence stricte liée à l'expérience canadienne est discriminatoire et ne peut être imposée qu'en de rares circonstances. Les employeurs et les organismes de réglementation doivent tenir compte de toute expérience professionnelle, quel que soit le lieu où elle a été acquise. La politique explique également aux employeurs et aux organismes de réglementation comment élaborer des pratiques, des politiques et des programmes qui n'entraîneront pas de discrimination.

L'automne dernier, la Commission ontarienne des droits de la personne a consulté des immigrants arrivés au Canada au cours des dix dernières années, afin de connaître leur expérience en matière de recherche d'emploi en Ontario depuis leur arrivée. Elle a également consulté des employeurs et des représentants des ressources humaines qui utilisent l'expérience canadienne comme une exigence d'emploi. La Commission s'est aussi entretenue avec divers organismes et particuliers, notamment des organismes offrant des services aux nouveaux arrivants, des employeurs, le gouvernement et des organismes de réglementation.

Suite de la page 1

aient le droit de jouer dans les équipes masculines de hockey des écoles secondaires. Je me souviendrai également de personnes comme David Martin et Ainley Bridgeman, dont la victoire a permis l'installation de signaux sonores aux intersections contrôlées, en vue de rendre service aux personnes handicapées qui tentent de traverser la rue. Je n'oublierai pas Betty Unrau, dont les efforts ont permis de changer une politique gouvernementale relative aux membres de la famille qui fournissent des soins à domicile.

Je ne peux pas non plus oublier l'extraordinaire Arlene Ursel, qui est paraplégique et qui s'est battue afin d'obtenir gain de cause quant à sa plainte de discrimination concernant un propriétaire d'hôtel qui avait décidé de ne plus mettre à sa disposition une chambre accessible en fauteuil roulant.

Les jeunes et l'éducation ont toujours figuré au premier plan de mes préoccupations. Durant plusieurs années, j'ai organisé de nombreuses conférences des jeunes à Winnipeg, à Brandon, à Thompson et à The Pas, et je garde des souvenirs très précis de la créativité et de la ténacité de ces jeunes qui sont convaincus que le monde de demain sera meilleur. Je n'oublierai certainement pas l'immense bannière *Peace by Piece*, composée de messages d'espoir assemblés les uns aux autres et ornant l'escalier d'honneur du Palais législatif du Manitoba. Elle fut créée par des élèves à l'occasion du 60e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Je suis fier de la forte tradition du Manitoba en matière de protection des droits de la personne et ce fut un honneur pour moi de siéger à la Commission des droits de la personne du Manitoba. Je continuerai à éprouver du respect pour le personnel et les commissaires de la Commission, ainsi que pour les Manitobains et les Manitobaines que j'ai écoutés et avec qui j'ai discuté. Je les considère tous comme mes amis.

Thank you. Merci. Meegwich.

Jerry

Septembre 2013 – Juin 2014
Programmes éducatifs

Des renseignements seront communiqués à la mi-septembre concernant les thèmes, l'heure, le lieu et le coût des séminaires 2013-2014 de la Commission des droits de la personne. N'hésitez pas à vous rendre sur notre site Web à ce moment-là pour consulter nos programmes et vous inscrire en ligne.

